

Le premier type d'épreuve consiste en **un texte à résumer**, du **vocabulaire à expliquer** et **un développement composé** à partir d'une question posée (ou d'un sujet laissé au libre choix du candidat, mais en rapport avec le texte qu'il faut résumer).

LE RESUME

A. Qu'est-ce qu'un résumé ?

Il s'agit d'un texte d'environ 900 mots à condenser en le reformulant de façon plus brève, en général au ¼, mais avec une marge de tolérance de 10% en plus ou en moins. Ainsi pour un texte à résumer en 220 mots, on admettra un devoir de 198 à 242 mots, ni plus ni moins. En-deçà et au-delà on sévit. Personnellement, j'enlève un demi point par mot manquant ou de trop. (pour un devoir fait en cours bien sûr ... A l'examen, le jury détermine des seuils de 5 à 10 mots et adapte les barèmes)

Se pose donc la question : **qu'est-ce qu'un mot** dans un tel type de décompte ? On partira du principe que chaque terme porteur de sens représente un mot, même si c'est un article, une préposition élidés. Ainsi : « New York » comptera pour deux mots et la phrase « Je n'ai pas trouvé d'or dans l'arrière-cour » pour 11 mots.

Cela dit, le résumé présente des contraintes incontournables.

En effet, ***tout résumé respecte***

- **l'énonciation** : on considère que c'est l'auteur lui-même qui résume son texte. S'il a employé la première personne du singulier ou du pluriel, on la conserve obligatoirement. Ce respect de l'énonciation implique aussi que tout ajout (du genre : l'auteur dit que...) et toute intervention personnelle (sous quelque forme que ce soit) sont à proscrire, faute de quoi on rentrerait dans le domaine de l'analyse.
- **le déroulement linéaire du texte** : on ne change pas l'ordre des idées et encore moins celui des paragraphes. En effet, tout résumé rend compte de la démarche argumentative (informative, narrative...) que l'auteur a choisie pour son texte.

De même, consistant en une ***reformulation*** personnelle, ***le résumé s'interdit***

- **tout montage de citations** extraites du texte et reliées plus ou moins habilement entre elles par des connecteurs logiques. [*le résumé n'est pas un « couper-coller »*]
- **Toute citation d'un mot ou expression** provenant du texte, même quand on les met entre guillemets. Mais le bon sens devant jouer, on permettra la reprise de termes qui n'ont pas d'équivalent ou pour lesquels il faudrait utiliser une périphrase : on ne va pas remplacer « le téléviseur » par « la petite lucarne » !

B. Quelle méthode proposer à nos étudiants ?

I. L'étude du texte.

1. La prise de contact. Il s'agit d'une première approche globale. A cet effet,

- on lit une première fois texte et paratexte pour savoir de quoi parle le texte, qui l'a écrit, quand, dans quel support (journal, essai, roman...)
- on lit les questions posées. En effet, le vocabulaire à expliquer s'intéresse souvent à des expressions significatives pour saisir la pensée de l'auteur. De même, la question posée (quand il y en a une ! [voir infra]) à propos du développement composé concerne souvent une idée essentielle de la démarche argumentative.

Cette première lecture peut donc déjà orienter le résumé.

2. L'analyse du texte. Après cette première étape, on reprend le texte.

On repère les paragraphes et on se demande s'ils constituent chacun **une unité de sens**. Si oui, on leur donne un titre dans la marge. Attention ! Plus d'un auteur (surtout les journalistes : *attention aux intertitres parfois fantaisistes jusqu'au faux-sens!*) coupe son texte en paragraphes tout simplement pour le rendre plus lisible, et non en fonction des unités de sens. Si deux ou trois paragraphes développent la même idée, on les réunit par une accolade dans la marge et on leur donne un titre commun.

Dans chaque paragraphe (ou unité de sens constituée par plus d'un paragraphe), on encadre **les connecteurs logiques** qui traduisent la démarche argumentative.

On surligne d'une couleur **l'idée principale** et d'une autre **les idées secondaires**.

On relève ce qui est digression et **exemples**, et on se demande ce qu'il convient d'en faire. On élimine les exemples s'ils sont peu nombreux et purement illustratifs. Mais s'ils sont en nombre conséquent (voir le travail sur la B.D.), on cherche leur dénominateur commun, que l'on insère dans le résumé.

II. La rédaction au brouillon. On peut maintenant commencer à rédiger son brouillon.

On reformule donc le texte en conservant bien sûr l'énonciation, tout en évitant les mots familiers, même s'ils s'y trouvent.

Pour cela,

1. on veille à respecter

- le déroulement linéaire du texte
- la hiérarchisation des idées
- l'enchaînement des idées, en employant des connecteurs logiques.

2. on rédige par paragraphes en fonction des unités de sens dégagées. Le résumé n'a donc pas besoin de compter le même nombre de paragraphes que le texte initial. Chaque paragraphe commence par un alinéa.

3. on compte le nombre de mots que contient chaque phrase et on fait des totaux partiels à la fin de chaque paragraphe. On calcule le total et on l'indique à la fin de son brouillon. (*une habitude commode consiste à mettre un / après 20 mots et inscrire, en renvoi dans la marge, le sous-total*)

4. si nécessaire, on condense encore ou on rajoute des éléments initialement supprimés. Mieux vaut, en effet, tendre vers le maximum de mots utilisés pour éviter le reproche d'oublis.

5. on se relit pour

- vérifier la qualité de
 - son style
 - son orthographe
 - sa grammaire
- repérer d'éventuelles erreurs de compréhension : attention aux faux-sens ou aux contresens. Ainsi on ne pourra rendre « la malignité publique » par « les petits malins du peuple ». Il est donc important de veiller à l'ironie ou à l'humour, qui peuvent mener tout droit à des contresens si l'on n'y prend garde.

III. La version définitive.

Le brouillon achevé, on le recopie au propre en facilitant la vie au correcteur dont il faut savoir s'attirer les bonnes grâces. On soigne donc la présentation de son devoir. Les candidats sous-estiment généralement l'impact d'une calligraphie impeccable. Pour cela

1. on rédige au stylo à encre (aucune exception n'est acceptée)
2. on écrit lisiblement
3. on écrit **I. Résumé** en haut de son propre texte
4. on n'oublie pas les alinéas au début de chaque paragraphe, mais on ne saute pas de ligne entre les paragraphes.
5. on indique, à la fin de son résumé, le nombre exact de mots utilisés. On ne tolère pas d'indication approximative du type :
± 218 mots

LE VOCABULAIRE

Après le résumé, on saute deux ou trois lignes (pour soigner sa présentation) et on écrit **II Vocabulaire**.

On recopie les mots ou expressions à expliquer dans l'ordre proposé par l'énoncé, faute de quoi le correcteur peut se tromper dans l'attribution des points. Ces mots sont soulignés.

Vient alors leur explication. On attend du candidat qu'il donne le sens habituel du mot (la dénotation) avant de s'intéresser, si nécessaire - et c'est souvent le cas - au sens particulier que prend le mot dans le texte (la connotation). On exige du candidat qu'il rédige par phrases complètes et ne se contente pas de proposer simplement un synonyme, et encore moins un terme provenant de la même racine. Ainsi pour définir le mot « complexité », on n'acceptera pas « qui est complexe », même si le dictionnaire procède de la sorte. Mais on devra préciser qu'il s'agit d'éléments qui sont combinés d'une façon telle qu'ils ne sont pas immédiatement clairs à l'esprit. L'on est aussi en droit d'attendre du candidat qu'il sache mobiliser une certaine culture. Ainsi, à propos de « titanesque », on valorisera la réponse qui se référera à la mythologie grecque, aux Titans en l'occurrence.

LE DEVELOPPEMENT COMPOSE

Comme pour le vocabulaire, à des fins de lisibilité et de présentation, on sautera trois ou quatre lignes et l'on inscrira **III Développement composé**.

Qu'est-ce qu'un développement composé ? C'est un type de devoir très proche de la dissertation et dans lequel le candidat doit répondre à une question posée ou (selon le cas) choisir à partir du texte un thème qui l'intéresse particulièrement. Comme il s'agit de donner son point de vue, le devoir sera en fait un texte de type argumentatif.

Il faut donc respecter

- les caractéristiques du texte argumentatif
- les contraintes propres à la dissertation, à savoir
 1. *l'introduction* en trois temps
 - a. l'accroche (une généralité toujours en rapport avec le sujet). On interdira tout ce qui est vague et fait remplissage, comme « depuis la nuit des temps... ».
 - b. le sujet et sa problématique (avec mention éventuelle de l'auteur de la phrase à commenter)
 - c. le plan, qui annonce les parties mais sans répondre pour autant à la question posée par le sujet. Sinon, à quoi servirait encore le développement ?
 2. *le développement* avec parties et paragraphes ou simplement avec paragraphes. Cela dépend de l'énoncé comme du plan. Si le plan comporte deux ou trois parties, chacune d'elles comportera au moins deux paragraphes, un paragraphe ne constituant jamais une partie. Si le plan est une succession de paragraphes destinés à défendre un seul point de vue, le minimum que l'on exigera sera d'avoir deux paragraphes disposés de façon dynamique. Mieux vaut en trouver trois ou quatre, de façon à faire plus ou moins le tour de la question.
 3. *la conclusion*. Ses caractéristiques :
 - a. elle doit être au moins aussi longue que l'introduction (sinon on donne l'impression d'être essoufflé et de bâcler la fin de son travail : *(d'où l'intérêt de la rédiger AVANT la rédaction du développement)*)

- b. elle constitue, dans un premier temps, un bilan récapitulatif qui n'apporte donc pas d'élément nouveau. Elle débouche, dans un second temps, sur une ouverture. Il est préférable de rédiger celle-ci sous forme interrogative négative. Cette ouverture devrait en fait constituer le point de départ d'un nouveau devoir.